



FORMALITES

Séjour en Irlande

Voici les documents nécessaires au séjour

- La carte d'identité ou le passeport du participant, **en cours de validité**
- L'autorisation de sortie de territoire **ORIGINALE** (pas de photocopie) avec la copie de la pièce d'identité du parent signataire (et la photocopie de du livret de famille si les noms de l'enfant et du parent qui a signé sont différents)
- La carte européenne d'assurance maladie du participant

Attention : pour les jeunes qui n'ont pas la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, un visa peut être nécessaire.

Renseignez-vous auprès de l'ambassade d'Irlande ou bien auprès de l'association.

Pour information, l'établissement du visa nécessite un délai de 2 mois environ, il coûte 60€, il nécessite un certain nombre de documents (extrait d'actes de naissance, certificat de scolarité, etc.). L'association offre une aide pour établir la demande en ligne et la traduction des documents en anglais.